

Rappelez-vous bien d'abord qu'il s'agit « d'un divorce », comme ils s'expriment en une aimable parabole, entre l'Etat et l'Eglise. Conformément aux règles du divorce, sans doute l'Etat ne connaîtra plus l'Eglise. Si on se rencontre dans la rue, peut-être se saluera-t-on en souvenir des intimités de jadis : mais ce sera tout. Ah bien oui !

D'abord l'Eglise par ses associations cultuelles tiendra des livres. Ces livres seront surveillés par le préfet. A toute réquisition, sans déplacement, ils seront présentés. Toute faute d'omission ou de commission en iceux livres sera châtiée d'amende de 16 à 1000 francs et d'emprisonnement de six jours à un an. Le métier de voleur, ou celui de commissionnaire est plus lucratif et moins dangereux que celui de teneur de ces livres.

Les personnes qui voudraient doter les services des associations cultuelles en leur assurant des revenus fixes, le pourront-elles ? Non.

Chercher notre subsistance au jour le jour, c'est plus évangélique. Ces bons messieurs veulent notre perfection.

Les prêtres au service de ces associations cultuelles dresseront annuellement une liste de leurs réunions, messes, saluts, catéchismes, prédications. Ils la soumettront aux autorités qui reçoivent les déclarations des réunions publiques.

S'ils doivent faire un catéchisme de plus, donner un salut de plus, nouvelle déclaration.

Si le prêtre qui a fait la déclaration meurt ou est changé de poste, déclaration encore par le successeur.

Si un prêtre étranger passe, dit la messe, prêche, déclaration.

Moi évêque, si je veux aller évangéliser, confirmer, bénir une cloche, déclaration.

Faute de quoi, amende de 50 à 1000 francs, prison de quinze jours à trois ans. C'est pour rien !

Les Sociétés ordinaires qui s'occupent de littérature, ou de musique, ou de peinture ; celles qui courtisent la dame de pique et le valet de carreau ; celles qui pratiquent l'épée, le pistolet ; celles surtout qu'intéressent la maçonnerie et la construction des temples, la mercerie et la confection des tabliers, la chaudière et l'étamage des casseroles, celles-là se réuniront tant qu'elles voudront tranquillement, sous l'œil bienveillant